

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

Etaient Présents 58 titulaires, 4 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Mailys DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Maité POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Pouvoirs :

Jean-Michel IDOIBE	à	Anne BARBET
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT
Henriette BONNET	à	Maylis DEL PIANTA
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM

Suppléants :

Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
Anne-Marie BARRERE	suppléante de	André BERNOS
Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC (excusé), Alain CAMSUZOU, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N° 11-180927-URB-

REÇU

Le - 9 OCT. 2018

SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

REPONSE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE « VERS UNE RECONNAISSANCE TERRITOIRE VERT ET BLEU » :  
PLANIFICATION ET FINANCEMENT D'UN PLAN D'ACTIONS, 2019-2020

M. MIRANDE indique que depuis mi 2017, la communauté de communes a réalisé un portrait de territoire en prévision de la réalisation de documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence

Territoriale / Plans Locaux d'Urbanisme communaux ou intercommunal / Programme Local de l'Habitat) sur la nouvelle intercommunalité. Dans le volet environnement de ce portrait ont été intégrées les continuités écologiques identifiées sur le Haut Béarn.

La trame verte et bleue est un document montrant le fonctionnement écologique du territoire en identifiant les réservoirs de biodiversité et en les connectant au travers de corridors écologiques. Cette trame doit être intégrée aux documents de planification et sera aussi l'occasion de mettre en place une démarche d'identification mais aussi de préservation et valorisation à pérenniser sur le long terme.

Notre territoire s'inscrit dans une dynamique de préservation, restauration et valorisation du patrimoine naturel. Depuis plus de 15 ans, des plans de gestion sont établis par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine afin d'entretenir, restaurer et valoriser ces espaces (inventaires naturalistes, animations foncières, opérations de sensibilisation...). De plus notre territoire intègre des zones « cœur » et des zones « d'adhésion » au Parc National des Pyrénées et de nombreuses zones Natura 2000 (Gave Oloron, Montagne du Baretous, ...).

La Communauté de Communes du Haut-Béarn souhaite s'engager dans le maintien de ses autres espaces naturels d'importance écologique, comme les zones humides, nombreuses sur le territoire.

Suite à la publication d'un Appel à Manifestation d'Intérêt par la Région début mai 2018, un premier dossier de candidature a été transmis aux services instructeurs afin de leur présenter les motivations et actions envisagées par la CCHB.

Suite à l'étude des éléments fournis, nous avons été sollicités pour transmettre avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le dossier complet mentionnant le détail des interventions prévues pour les années 2019 et 2020 ainsi que leur budgétisation. Ce travail est fait en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN), qui sera, à l'issue de la validation du projet final, notre interlocuteur direct pour la mise en place du programme.

Cette démarche comprend trois phases :

- Phase préparatoire à l'élaboration d'une stratégie pour un montant de ..... 36 764 €  
dont 85 journées de travail en régie du Pôle Urbanisme, valorisées 26 061 €
- Elaboration de la stratégie pour un patrimoine naturel pour un montant de ..... 12 415 €
- Déclinaison d'un plan d'action pour un montant de ..... 15 888 €

Soit un total de ..... 65 067 €

La phase 1 est éligible au programme Leader à hauteur de 80 %, soit un financement de 29 411 €.

La Région prévoit pour les années 2019/2020 un accompagnement à hauteur de 80% pour les phases 2 et 3, soit un financement de 22 642 €.

Le reste à charge pour notre collectivité s'élève à 13 013 € auxquels on peut ajouter le montant non pris en charge par le programme LEADER sur les 85 jours de travail en régie (soit 5 212 €).

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 65 voix pour et 4 abstentions (M. CHOURROUT-POURTALET, M. ROSENTHAL, M. LABARTHE, Mme POTIN)

- **VALIDE** la proposition établie en réponse à l'appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine « Trame Verte et Bleue»,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce programme d'actions,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précitée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'aide du fonds LEADER pour la réalisation de la phase 1 de ce projet,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 septembre 2018

Suivent les signatures

Affiché le 3.10.18



Le Président

A blue ink signature, consisting of a large loop followed by a horizontal line.

Daniel LACRAMPE

